

Le 3 février 2014.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 3 février 2014, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Guy Hudon et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, avec quelques ajouts.

Les élus ayant tous reçu une copie du dernier procès-verbal préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Nous avons reçu :	taxes	7 695,11 \$	sablière	3 015,17
	Internet	1 001,00	sub. biblio.	1 000,00
	Mutation	1 800,00	salle	480,00
	Livre balade	40,00	photocopies	10,00

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

MRC Arthabaska	1 ^{er} vers. quote part	11 552,00 \$
MMQ	contribution initiale	100,00
Réseau Biblio.	cotisation	2 804,74
Normand Paquette	achat toilette fort débit pour 3 ^e plancher	736,12
Coop. Bois-Francs	garage	517,29
....	diesel	1 861,30
Hydraulique Vigneault	hoses	238,23
Buropro Citation	livre bibliothèque	29,35
....	papeterie chargées projet	16,25
....	fourniture bureau	225,17
Charest International	livre vérification camion	13,62
Laboratoires d'analyses SM		71,85
Municipalité Sts-Martyrs	transport 2013	156,40
J.U. Houle	arrêt bordure aqueduc	52,32
Gesterra	calendrier vidange	212,47
....	vidange janvier	231,23
....	récupération janvier	215,23
Robitaille Équipement	gratte au carburant	2 673,86
FQM	transport pancarte	11,37
Signo Tech	panneaux bornes/urgence	82,50
....	panneaux VTT	289,75
Produits d'affaires NEBS	cartes propriétaires	486,86
Rogers		61,22
Marquis Tardif	réparation aqueduc rue Principale	342,06
MRC Arthabaska	comptes de taxes + enveloppes	957,52
Télébec	usine	179,60
Coop. Ham-Nord	réparation salle de bain sous-sol	1 809,97
Benoît Paquette	temps	1 320,00
....	3 portes	60,00
Comité récréatif NDH	achat décoration	343,96
Christelle Leclerc	peinture	237,77

Hydro Québec	terrain rue Principale, 4 mois	59,28
Schéma couverture de risque (2 hommes)		240,00
Régie inter sanitaire des Hameaux		1 960,25
Christiane Leblanc		1 760,28
Receveur Général Canada		993,86
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	loc. mach. janv. 14	500,00
Noël Côté	all. dép. cell. bureau	350,00
Gilles Leblanc	c.c. janv. 14	100,00
Centre du camion Gauthier		818,55
Charest International		175,08
Comité récréatif NDH	poste CRDS	2,80
Postes Canada	circulaire	116,67
Pratique pompiers, 6 pers. x 25h x 13,50\$/h		337,50
Sortie pompiers, St-Rémi, 6 pers. x 18h x 19\$/h		342,00
Sortie pompiers, Tingwick, 6 pers. x 18h x 19\$/h		342,00
Marie Duhaime	peinture salle de bain	397,50
Normand Paquette	installation salle de bain	232,00
Garage A. Taschereau		206,95
Les Services exp inc.	modification zonage	1 092,26
Info Page		88,94
Sintra	2 ^e décompte progressif	13 840,40
Sogetel	c.c.	69,83
....	bureau	136,20
....	internet	557,62
RC Novation	facturation et surveillance internet	465,65
ADMQ	activité perfectionnement	319,63
Hydro Québec	éclairage public	195,30
FADOQ	colloque sur la maltraitance envers aînés	20,00
Coop. Bois-Francs	garage	492,55
....	caserne	798,40
....	diesel	3 238,16
Johanne Allard	fournitures utilitaires salle de bain	197,98
....	revêtement plancher	687,09
Coop. Ham-Nord	sel à glace	4,58
Postes Canada	100 timbres	72,43
Benoit Paquette	matériel salle de bain	98,22
....	temps pose revêtement plancher	682,50
Sirob Bec enr.	final entretien hiver chemins privés	5 720,00
Coop Ham-Nord	huile hydraulique	64,89
Coop. Pré Vert	196,54
Coop. Ham-Nord	salle de bain	178,12
Normand Paquette	installation toilette en haut	54,33
France Mc Sween	activité biblio. sub.	38,75
Caravane arts et spectacle sub.	494,88
Les Orsitanes	200,00
	Total	67 229,98 \$

Salaires des employés : 5 275,75 \$

Dans la salle, le chef pompier nous parle des cours de RCR, nous avons une dizaine de personnes pour l'instant, on va l'annoncer sur le site internet pour en avoir d'autres, pour faire le cours en mars si possible. Geneviève Boutin serait intéressée également pour le camp de jour.

Règlement numéro 354, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses pour les élus municipaux, pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement numéro 348, adopté le 4 février 2013.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Guy Hudon le 4 novembre 2013.

ATTENDU qu'un avis public de la présentation du présent règlement a été donné au moins vingt-et-un (21) jours avant l'adoption dudit règlement.

ATTENDU que le règlement propose un traitement (rémunération + allocation de dépenses) pour le maire de 9 540 \$ et de 2 385,25 \$ pour chacun des conseillers en 2014.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Paquette

Secondé par Mme Johanne Allard

Et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 354 soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'année 2014, la rémunération du maire sera de 6 360 \$ et celle de chacun des conseillers de 1 590,15 \$

ARTICLE 2

Une allocation de dépenses de 3 180 \$ sera versée au maire et de 795,10 \$ à chacun des conseillers.

ARTICLE 3

Le règlement prévoit que la rémunération du maire et de chacun des conseillers sera révisée annuellement au début de l'exercice financier.

ARTICLE 4

La rémunération et l'allocation de dépenses décrétées selon ce règlement seront versées à tous les 3 mois, soit en mars, juin, septembre et décembre, lors de la séance du conseil.

ARTICLE 5

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité, avec l'autorisation préalable du conseil et sur présentation de pièces justificatives, sauf pour les déplacements avec leur véhicule personnel dont la course est inférieure à 100 km.

ARTICLE 6

Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 5, pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 7

L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0,45 \$/km.

ARTICLE 8

La municipalité remboursera les frais de repas et/ou gîte selon les coûts réels. Toutefois, les sommes maximales admissibles pour les frais de repas y compris taxes et pourboires sont les suivants :

- | | | |
|----|----------|----------|
| a) | déjeuner | 10,00 \$ |
| b) | dîner | 15,00 \$ |
| c) | souper | 15,00 \$ |

ARTICLE 9

Le présent règlement est rétroactif au 1er janvier de l'année en cours.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur dès sa publication.

Adopté après lecture faite ce 3 février 2014

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

Règlement numéro 357, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

ATTENDU que, conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie

ATTENDU que le code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et énonce également les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU qu'un avis de motion et présentation d'un projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 6 janvier 2014 par la conseillère Mme Johanne Allard;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 22 janvier 2014 par la directrice générale et secrétaire trésorière, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de cet avis public;

ATTENDU que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ont été respectées;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu unanimement que :

Le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte et décrète ce qui suit :

Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et sec. très.

01-02-14

Adoption du règlement no 9 de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

- Considérant que la Régie a adopté un règlement en matière de gestion contractuelle ;
- Considérant que la Régie a adopté ce règlement le 21 décembre 2010 pour être

en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ;

- Considérant que ce règlement doit également être adopté dans chacune des municipalités membres ;
- Considérant que notre municipalité est membre de la Régie ;
- Considérant que notre municipalité est favorable à ce règlement ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Règlement no 9, s'intitulant «Règlement en matière de gestion contractuelle», qui a été adopté par le conseil d'administration de la Régie, soit adopté par la municipalité de Notre-Dame-de-Ham.

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard pour faire le règlement numéro 358, amendant le règlement numéro 353, article 10, sur les taxes municipales.

02-02-14 PAIEMENT 2^E DÉCOMPTÉ PROGRESSIF TAXE D'ACCISE

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer le 2^e décompte progressif à Sintra, suite à la réception du certificat d'acceptation provisoire de notre ingénieur, au montant de 13 840,40 \$ incluant les taxes. Prendre en note que le 3^e et dernier chèque sera remis après la correction d'asphalte sur la rue Principale au printemps.

03-02-14 ACHAT ÉQUIPEMENT DE CHARRUE AU CARBURE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'équipement au carbure au prix de 2 673,86 \$, pour être installé sur la gratte du camion d'entretien des chemins d'hiver.

On enverra un courriel à notre avocate pour une rencontre d'information en mars, soit le 2^e ou 3^e mardi. Le sujet des chemins publics sera demandé, entre autres.

Nous n'irons pas à la journée d'information sur l'eau le 26 mars.

04-02-14 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE/ASSURANCES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) que notre municipalité a déjà adopté son «Schéma de couverture de risques incendie», dûment approuvé par le ministère de la Sécurité publique et qu'elle s'engage à respecter en tous points son plan de mise en œuvre. De par ce fait, notre municipalité pourra bénéficier d'une réduction de 10% de la prime «Bâtiments et contenu».

05-02-14 RÉOLUTION D'APPUI POUR LE PROJET D'OLIVIER MORIN

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à la majorité des conseillers présents (Mme Nolette s'abstient parce que apparentée) que, considérant que la Fédération des producteurs de lait du Québec (FPLQ) a mis en place un programme d'aide au démarrage d'entreprise laitière et que la financière agricole du Québec appui le projet M. Morin, la municipalité de Notre-Dame-de-Ham appui sous forme d'un don de 50 \$ le projet d'établissement d'Olivier Morin. Ce don est conditionnel à ce que son entreprise démarre d'ici la fin de l'année 2014.

Il y aura une rencontre d'information sur les Proches Aidants, à Ham-Nord le 17 février à 10 heures.

06-02-14 ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT ADMQ

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de la directrice générale à une activité de perfectionnement de l'ADMQ à Victoriaville le 13 février, au coût de 278 \$, concernant les rôles et responsabilités des élus et des dg : l'envers du décor.

Nous ne participerons pas au programme Recycfluo pour l'instant.

Demande d'aide conjointe avec les municipalités environnantes, concernant la relève du médecin à Ham-Nord : Mme Mc Sween appellera M. Claude Langlois pour avoir de plus amples informations.

07-02-14 AJOUTER LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT A NOS ASSURANCES

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit ajouté le Comité de développement aux assurances de la municipalité, sans frais supplémentaires.

08-02-14 ACHAT NOUVEAUX BACS

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 2 nouveaux bacs noirs et 1 bac vert, 360 litres, pour le centre communautaire et le terrain de jeux.

09-02-14 ACHAT D'UN NOUVEAU LOGICIEL MICROSOFT OFFICE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un nouveau logiciel Microsoft Office, pour installer dans l'ordinateur de nos chargées de projet, au coût de 129 \$.

L'envoi des comptes de taxes se fera le 20 février prochain.

10-02-14 DEMANDE DE COMMANDITE FORUM APPALACHIEN

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une commandite au montant de 300 \$ au comité de développement, pour l'organisation du forum appalachien le 6 septembre 2014, un colloque rassembleur de gens remplis d'idées et désireux de débattre sur des enjeux pour améliorer notre avenir et ceux de nos enfants.

Réaménagement de notre site internet : avec l'annonce de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 aujourd'hui, notre site internet pourra faire partie d'un projet intéressant pour la municipalité. A suivre lorsque nous aurons les budgets.

11-02-14 COLLOQUE SUR LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de M. Guy Hudon et Mme Geneviève Boutin, au colloque sur la maltraitance envers les aînés, le 27 mars à Trois-Rivières, au coût de 10 \$ par personne, à même notre fonds du CRDS.

Attendre début mars pour payer l'entrepreneur pour les chemins privés.

12-02-14 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT ENTRÉE DU VILLAGE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse la demande au ministère des Transports, pour avoir l'autorisation d'aménager le terrain à l'entrée du village/coin rue Principale, qui appartient au ministère, avec une sculpture de M. Indra Singh, dans le cadre de son projet de demande de subvention aux artistes professionnels en lien avec la collectivité du Centre-du-Québec. Transmettre une copie de sa demande au ministère en même temps que la demande d'autorisation.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Lise Nolette pro-maire pour les mois de février, mars, avril.

On écrira une lettre à M. Pierre Bazinet que suivant notre résolution 01-01-14, la municipalité lui remet les tuyaux de la borne fontaine sèche qui avaient été installés sur son terrain en 2006, considérant qu'il les avait payés. Le service incendie s'occupe de démanteler le coude à bouchon qui est sur le bord du chemin public.

On terminera la finition de la salle de bain au sous-sol du centre communautaire avec le

couvre plancher et différents accessoires utilitaires, même si le budget est dépassé à date.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les transferts de poste suivants :

- Pièces et accessoires véhicules au poste entretien machinerie
- Réparation salle de bain au poste surplus
- Entretien centre communautaire au poste achat produit ménager

Mme Mc Sween nous informe qu'il y a un comité d'aménagement et d'embellissement qui est à se former dans la municipalité, détails à venir.

Demande de M. Bessette pour une lumière au-dessus de la table de pool : attendre de voir si on va démolir un mur plus tard.

M. Hudon félicite Mesdames Christelle Leclerc et Geneviève Boutin pour l'organisation du carnaval le 1^{er} février, les gens étaient contents et on a eu une très belle journée, pour les enfants et les adultes également.

M. Lavigne nous informe qu'il y aura une présentation de Pêche Nicolet prochainement, afin de nous renseigner sur leurs réalisations.

On fera l'envoi d'une facture au club de VTT, pour deux panneaux qu'on a commandés pour eux, au coût de 28,75 \$ chacun.

La ville de Victoriaville nous a répondu que nous devons payer selon leur entente, il n'y a pas moyen de procéder autrement. Donc on va continuer de rembourser à la pièce les personnes qui vont s'inscrire à différents loisirs à Victoriaville, soit un montant de 350\$, moins 25 \$ ou 50 \$ par inscription, selon le cas.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 17 février 2014, 19 heures.

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard
Seconder par M. Pascal Paquette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire
1

Christiane Leblanc, g.m.a. grade
1
Directrice générale et sec. très.

